

ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

ARRÊTE 06-18

Madame le Maire de Mutigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,
Sur la demande de l'entreprise MARRON-TP de Laon,
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux de branchement électrique sur trottoir dans la Rue des Sablons,

ARRETE

Article 1^{er}

En raison des travaux de branchement électrique au niveau des numéros 7- 9 et 9B par l'entreprise MARRON-TP, la circulation et le stationnement seront interdits à compter du 9 Mai 2018 et ce pour 15 jours soit jusqu'au 22 Mai 2018 inclus.

Article 2:

Cette réglementation s'applique uniquement Rue des Sablons.

Article 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 4: Madame le Sous-préfet, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Maire de Mutigny sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 19 Avril 2018
Le Maire
Marie-Claude REMY